

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. 1

MONTRÉAL, 8 DÉCEMBRE 1894

No. 14

SOMMAIRE :

NOS ÉGLISES, LES RÉPARTITIONS, *Duroc*. — LES PATRIOTES, RÉPONSE A M. GLOBENSKY, *L. O. David*. — ÉCOLES NEUTRES, L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE ET L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX, *Magister*. — PAUPER UBIQUE JACET, *Henri Roulland*. — CORRESPONDANCE, LES INCONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE, *Jules Simon*. — LA VACCINATION DU SOL, *Emile Gautier*. — A BATONS ROMPUS, *A. B.* — MARIAGE FASHIONABLE. — FEUILLETON : LA MAIN COUPÉE, (Suite), *Henri Rivière*.

LE REVEIL

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile (franco) à raison de 25 cts. par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal. Le prix dans les débits de journaux est 5 cts. par numéro.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. Veuillez adresser vos lettres au

Directeur du RÉVEIL,

Boîte 1425, Montréal.

NOS EGLISES

LES REPARTITIONS

Les abus que cause à chaque instant la loi générale en vertu de laquelle nous sommes appelés à contribuer aux frais d'édifices destinés au culte provoquent encore beaucoup de malaise en certains quartiers.

La fabrique, ou plutôt le curé de St-Louis de France, demande l'érection civile de sa paroisse déjà érigée canoniquement.

L'objet de cette demande est de pourvoir à la perception des fonds nécessaires aux progrès de l'oeuvre.

La création de la paroisse St-Louis est une idée géniale qui a surgi dans le cerveau d'un certain nombre de personnes pieuses et d'une quantité d'aspirants à l'entreprise.

En aucune façon la nécessité ne s'en faisait sentir.

Les besoins du culte dans la circonscription maintenant englobée étaient amplement satisfaits.

La chapelle des Sourdes-Muettes, la chapelle du Bon Pasteur, la chapelle du Mont St-Louis, la chapelle de l'Hôtel-Dieu, l'Eglise de St-Jean-Baptiste suffisaient largement aux besoins spirituels de cette agglomération, riche et parfaitement à même de se déplacer, de se dé-

ranger même pour remplir ses devoirs religieux.

Malheureusement, quelqu'un jeta son dévolu sur ce centre très à l'aise, et facilement s'insinua dans la place et dans la bourse des bonnes âmes qui n'y prenaient garde.

On commença par un semblant d'église dans les combles de l'école de la rue Roy, et immédiatement on prit position par l'érection canonique.

C'est toujours ainsi que cela commence.

A la suite, on fit une piètre tentative pour lancer l'érection civile et obtenir le pouvoir de taxer.

Des amis clairvoyants étouffèrent dans l'œuf ce projet qui vit se refermer sur lui la pierre tumulaire du réceptacle des *innocents*, ces bills mort-nés auxquels nos législatures provinciales décernent des enterrements de première classe.

Mais on ne se tint pas pour battu.

Les autorités religieuses de la nouvelle paroisse savaient bien comment travailler leur monde.

On demanda des souscriptions, on organisa des bazars, on collecta à droite et à gauche, et sur ces sommes on commença à élever un *gros* presbytère et une toute *petite* église.

Maintenant, on fait appel à l'amour-propre local pour demander d'achever l'église; on spéculé sur la fierté, sur le snob paroissial pour demander aux personnes desservies par la cure de St Louis d'achever l'église.

On ne mentionne pas le fait que si l'église est inachevée et reste sous terre le presbytère s'élève flamboyant et provocant.

S'il faut descendre dans le sous-sol pour entendre le divin office, ce sont de hauts escaliers de granit qu'il importe de franchir pour payer tribut au vicaire de l'humble enfant de la crèche de Bethléem.

Aujourd'hui, nous nous trouvons en face d'une demande exorbitante et désastreuse adressée à la Chambre Provinciale.

La demande est la suivante :

D'imposer une répartition sur les franc-tenanciers de cette paroisse pour prélever une somme annuelle n'excedant pas quinze cents par cent piastres de la valeur des propriétés imposées et ce pendant une

période de pas plus de quarante ans, pour être appliquée au paiement des travaux de l'église.

Tout le monde avouera que ce chiffre est fort élevé.

Nous sommes accablés de taxes, nous crions chaque jour, par-dessus les toits, que les charges municipales, provinciales et fédérales sont écrasantes.

Et pourtant, voici, ici même, de nouvelles obligations que l'on veut nous créer.

Qu'on y songe, le danger, le poids de l'imposition est grave, beaucoup plus grave qu'on ne le pense.

Une fois l'érection civile accordée, les répartitions pourront se multiplier.

Et qui les paiera ?

Qui ?

Voyons :

Les protestants sont exempts ;

Les propriétés religieuses sont exemptes ;

Les propriétés irlandaises payent à St-Patrice.

Restent les Canadiens-français catholiques.

La paroisse St-Louis se compose de la classe aisée de notre bourgeoisie commerciale.

Mais, croit-on qu'elle puisse supporter une *razzia* de six pour cent de son avoir, car c'est là le chiffre auquel se monte la répartition... pour le moment.

Mais, dira-t-on, les franc-tenanciers l'ont votée.

Ah, oui, parlons-en.

Vous avez entendu l'histoire des personnes qui signent les demandes de trottoirs permanents à condition d'avoir quittance de leur compte à payer.

Ceux qui n'ont rien demandé sont obligés de payer la note.

Pour les répartitions, les franc-tenanciers qui signent sont souvent mûs par la même philanthropie.

Que va-t-il arriver ?

Il y a quelques canadiens à l'aise autour du jardin St-Louis, ils ont quelques propriétés sur la rue St-Denis, l'avenue Laval, etc.

Se figure-t-on qu'ils vont consentir à se laisser

ser arracher six pour cent de la valeur de leur bien acquis.

Sûrement non.

Ils vont vendre.

Et à qui ?

A des protestants, parbleu ; la crainte des commentaires désobligeants ou dangereux ; l'ennui des déclarations à faire, tout cela empêche les gens de dire franchement qu'ils ne veulent pas payer.

Et ils préfèrent vendre.

Les catholiques n'achètent certainement pas pour avoir la joie de débiter par une taxe à payer.

Et ainsi la propriété française, dans la partie la plus française de la ville, passe aux mains des Anglais.

Nos centres canadiens s'éparpillent, se déciment grâce au système parfaitement funeste de complication des affaires civiles et des affaires ecclésiastiques.

Si cela continue, avant vingt ans toute la propriété à Montréal sera entre les mains des protestants.

Les habitants ont fait du foin pour ne pas payer la dime.

Les citoyens vendront leurs propriétés pour ne pas payer de répartitions injustes et vexatoires.

DUROC.

LES PATRIOTES

RÉPONSE A M. GLOBENSKY.

Notre intention n'était pas de démontrer que les patriotes de 1837 avaient eu le droit de se révolter, mais uniquement de prouver que leurs griefs étaient sérieux, leurs motifs honorables, leur patriotisme incontestable, leurs sacrifices et leur dévouement héroïques, le résultat de leurs actes utile à la liberté, à l'avenir de leur pays.

Nous nous sommes borné à raconter les faits, louant autant que possible les patriotes sans dénigrer leurs adversaires, évitant de rappeler des souvenirs qui auraient pu être désagréables à des familles dignes de respect.

Nous aurions même voulu passer sous silence le malheureux livre de M. Globensky et les deux ouvrages qu'il cite à l'appui de ses appréciations.

S'il fallait en croire M. Globenski et ses autorités, le beau rôle en 1837 n'a pas été joué par les patriotes mais par les bureaucrates !

C'est le renversement de l'histoire, la contradiction monstrueuse de toutes les idées reçues, l'anéantissement des traditions les plus populaires. Ce ne sont pas les victimes qui auraient droit à nos sympathies, mais leurs bourreaux !

Ce ne sont pas les volontaires et les soldats qui ont brûlé les villages, jeté sur les chemins publics des centaines de femmes et d'enfants, pillé, tué et volé ; on dirait que ce sont les patriotes.

On s'enthousiasmait au sujet de la mort héroïque de Chénier ; on pleurait en lisant le testament politique et national de de Lorimier ; on s'apitoyait sur le sort de l'infortuné Duquet.

Erreur ! erreur profonde !

C'étaient, paraît-il, des insensés, des ambitieux, des révoltés.

Les héros de l'époque, les bienfaiteurs de notre pays sont Colborne et ses braves soldats, les volontaires, les bureaucrates et tous ceux qui ont combattu, par la parole et les armes, leurs compatriotes. C'est à eux qu'on devrait adresser nos hommages, élever nos monuments.

Si l'insurrection eût triomphé, dit-on, le Canada eût été annexé aux Etats-Unis, et l'annexion c'était la ruine de notre religion, la mort de notre nationalité.

Lorsque les patriotes américains invoquèrent l'aide de la France, des voix indignées s'élevèrent contre cet appel aux armes étrangères. On disait que c'était une honte, qu'on paierait cher les secours qu'on obtiendrait. Aujourd'hui, les fils des puritains et bureaucrates qui combattirent avec tant d'acharnement Washington, élèvent presque des autels à ce grand homme et proclament la sagesse de ses actions. On peut affirmer sans crainte que si l'insurrection de 1837-1838 eût réussi, ceux qui blâment si sévèrement les patriotes, seraient

les plus ardents à bénir le résultat de leurs sacrifices.

Jusques à quand se servira-t-on dans notre pays du spectre de l'annexion pour faire excuser toutes les faiblesses, toutes les trahisons et flétrir les convictions les plus nobles ?

Les patriotes étaient, disent leurs détracteurs, des révolutionnaires, des hommes violents, imbus de mauvaises idées, ils organisèrent même des sociétés secrètes.

Quel enfantillage !

Quand et dans quel pays a-t-on vu des insurgés commettre aussi peu d'excès, traiter avec tant de douceur ceux qui les combattaient.

M. Paquin et M. Desève, qui essaient de faire croire que leur vie a été en danger, admettent que tous les jours ils allaient et venaient au milieu des patriotes qui se contentaient de les prier de rester avec eux pour leur donner l'absolution avant le combat. Dans quel pays, encore une fois, des insurgés auraient-ils ainsi traité des ennemis déclarés de leur cause ? Ignore-t-on que pendant des mois plusieurs centaines de familles anglaises se sont trouvées à la merci d'une population soulevée en grande partie et provoquée tous les jours par leur fanatisme et leur orgueil ?

N'est-il pas étonnant qu'il y ait eu aussi peu d'actes de violence ?

Nous les avons connus d'ailleurs ces hommes dangereux, il en vit encore plusieurs. Existe-t-il de meilleurs citoyens, des chrétiens plus sincères, des amis plus fidèles de leur religion et de leur patrie ? Les Morin, les Girouard, les Lafontaine, les Cartier et les Fabre étaient-ils des hommes bien dangereux ?

Le clergé lui-même ne les a-t-il pas reconnus comme les chefs du peuple pendant quarante ans ?

Ceux qui, moins heureux, ont péri dans la tourmente et ont poussé le sacrifice jusqu'à la mort, sont-ils moins dignes de notre estime ?

On prétend aussi que plusieurs ont reconnu leur erreur et demandé pardon de s'être révoltés. On devrait avoir honte de faire un usage aussi scandaleux des déclarations faites, à la veille de mourir, par de pauvres gens qui, aban-

onnés des hommes, ont dit tout ce qu'ils ont cru nécessaire pour mourir en paix avec Dieu.

Mais pourquoi les défendre davantage ? Il y a déjà longtemps que l'opinion publique et le sentiment national ont rendu jugement en leur faveur.

L. O. DAVID.

ECOLES NEUTRES

L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE OU L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX.

Nous n'avons pas la prétention, dans le faible espace dont nous disposons, avec l'étendue que couvre cette question, de régler définitivement la question de la neutralité de l'École, question ouverte actuellement dans tous les pays du monde, et qui commence à se discuter ici.

Ce n'est certainement que par une étude approfondie de ce problème troublant que l'on pourra prévoir certains dangers et fortifier certaines précautions.

La cause des Ecoles du Manitoba, dans laquelle nous ne voulons faire intervenir aucune politique, est changée complètement du point de vue purement abstrait en une question plus haute. Il s'agit de savoir, comme l'a montré l'hon M. Joly de Lotbinière dans une lettre récente, si l'école neutre, c'est-à-dire l'école sans enseignement religieux d'aucune sorte, peut être le *summum* des aspirations d'une société.

Il n'y a naturellement que l'exemple qui puisse nous renseigner sur la valeur des doctrines.

La France est le seul pays qui réellement ait entrepris la mise en pratique, sous le nom de laïcisation, des théories invoquées par les partisans du "ni Dieu, ni maître" de la doctrine de la liberté absolue.

Les résultats obtenus n'ont pas lieu de nous émerveiller — au point de vue moral.

C'est si vrai que les éducateurs français en arrivent presque à suggérer un moyen terme qui est assez curieux pour être signalé ici.

Aux écoles réellement athées qu'avait la

France, puisqu'on avait la bêtise d'y travestir même les fables de Lafontaine pour en enlever le nom de Dieu, on propose de substituer des écoles neutres au point de vue des Eglises ou des Ecoles religieuses, mais où l'on veut, suivant l'expression officielle usitée dans les hauts rangs de l'enseignement primaire, faire bénéficier l'éducation de l'enfance des ressources que lui offrirait la tradition chrétienne, mise aux mains de l'instituteur, non comme un dogme qui s'impose de haut, mais comme une force morale incomparable.

M. Spuller, qui est connu au Canada et qui fut ministre, a exprimé le désir — le désir d'un ministre est un ordre — de voir mettre la publicité de la *Revue pédagogique* au service de "notes d'inspection", où M. Félix Pécaut avait consigné ses impressions au cours d'une récente enquête.

Dans ses remarquables observations auxquelles la *Revue pédagogique* a fait un accueil empressé, nous saluons une des plus décisives manifestations d'un "esprit nouveau", qui représente, non la cessation de la lutte par lassitude, mais le besoin profondément senti d'une formule plus large, répondant aux ambitions des générations nouvelles.

C'est que la situation morale de la France, c'est-à-dire des hommes faits, et la situation morale de l'enfance, c'est-à-dire des hommes de demain, n'est pas bonne. Tous ceux des éducateurs qui veulent voir clair et dire nettement ce qu'ils ont vu, sont d'accord sur ce point.

Laissons la parole à M. Pécaut :

On dit, je le sais bien, que l'école s'est elle-même frappée de stérilité, quant à l'action morale, en supprimant l'enseignement religieux, seul capable d'imprimer autorité en sanction à la parole du maître. C'est, à mon avis, se faire une étrange illusion sur la vertu qu'avait autrefois ou qu'aurait encore aujourd'hui cet enseignement même dans les écoles congréganistes, à plus forte raison dans les écoles laïques il ne serait aujourd'hui, au milieu d'une instruction générale toute pénétrée de l'esprit scientifique, il n'était guère avant la loi de laïcisation, qu'une sorte de *caput mortuum*, une matière superposée aux autres, enseignée (par une exception unique) selon la lettre seulement, inassimilable à l'organisme des études primaires.

Après ce préambule, qui met très exactement les

choses au point, M. Pécaut entre dans le vif de la question :

Je le dis d'autant plus librement qu'à mon avis l'absence de l'inspiration religieuse (je dis l'absence et non la *perte*, car il n'y avait malheureusement rien ou peu de chose à perdre de ce chef) constitue, pour parler le langage du jour, un grave déficit dans notre budget moral. Si la disposition des esprits, si l'état des croyances, si des traditions nationales bien vivantes et compatibles avec les plus nobles inspirations des temps modernes, eussent favorisé et rendu pour ainsi dire *naturelle* une instruction religieuse, scolaire, qui eût été véritablement religieuse, allant au vif de l'âme, et non pas seulement ecclésiastique, c'est-à-dire rituelle, dogmatique, souvent superstitieuse ; et si cette instruction rattachant l'âme de l'enfant au principe infini des choses, lui révélant par là même sa grandeur et son immortalité avec sa parenté divine, avait accompagné une instruction morale non ascétique, toute séculière et pratique, unissant les traits essentiels de l'idéal antique et moderne, l'humilité au sentiment de la valeur personnelle, la résignation à l'esprit d'entreprise, la douceur à la vaillance, la charité à la résistance aux méchants ; oui, si pareille alliance eût été praticable, j'entends sincèrement praticable, nul doute que l'éducation publique n'y eût gagné une dignité, une autorité singulières.

M. Pécaut n'y compte guère plus pour l'avenir que pour le présent, et il conclut assez tristement, que "le jour est loin où la France, sous les auspices de la libre pensée, et non plus de l'autorité dogmatique, retrouvera le sens et la saveur de l'antique tradition chrétienne, depuis longtemps et de plus en plus oubliée."

Si même il arrive au distingué pédagogue de s'oublier à rêver qu'"un jour une voix s'élève, comme il s'en est fait entendre plus d'une fois dans les temps anciens et dans les temps chrétiens, voix d'un homme ou d'une doctrine, d'un philosophe ou d'un moraliste religieux" nous parlant "avec puissance et dans notre propre langue séculière, de ce qui est de notre intérêt suprême, et de ce qui, en chacun de nous, est l'essentiel de l'humanité," et de saluer à l'avance "cette parole, d'où qu'elle vienne, de la libre pensée toute seule ou de la libre pensée associée aux traditions chrétiennes", il semble se reprocher à lui-même cette bouffée de juvénile enthousiasme et se hâte de verser de l'eau sur le foyer qu'il voudrait voir naître et se propager, par cette apostrophe découragée :

Mais à quel espoir osé-je m'abandonner ? Ce sont

hélas ! d'autres voix, voix de sensualité, de haine, de sophismes, qui ont aujourd'hui le privilège de parvenir à des extrémités, où, jusqu'à présent, nulle vie de l'esprit ne s'était manifestée et c'est nous hélas ! qui leur préparons des auditoires sans cesse renouvelés !

M. Jules Gauthier écrivait, de son côté, à propos d'un cri d'alarme de M. Lavisse, qu'on a toutes les peines du monde à faire comprendre aux professeurs que l'éducation doit primer l'instruction. Il s'exprime à cet égard avec une sévérité, qui n'est malheureusement que trop justifiée :

L'immense majorité de ceux qui auraient qualité pour parler d'éducation, plus encore, qui détiennent l'autorité morale capable de faire passer les paroles en actes, n'a vu qu'avec déplaisir et quelquefois a considéré comme des nouveautés dangereuses, les efforts qui ont été faits pour détourner vers l'éducation une partie des forces employées jusqu'ici à l'instruction. . . . Ce qui aurait dû être la grande, l'unique préoccupation, savoir comment on s'y prendrait pour élever la jeunesse, pour former le cœur, pour la préparer à la vie, on a tenu cela pour une besogne accessoire.

Il existe d'un autre côté une série de renseignements d'un vif intérêt dans la *Correspondance générale de l'Instruction primaire*. C'est tel collaborateur de *l'Art et la Vie* qui, reprenant une idée déjà soutenue, veut fortifier l'enseignement moral en substituant aux religions désormais inefficaces la "religion de la patrie", définition qui a l'apparence d'un progrès mais qui constituerait un recul vers le passé ; un correspondant français du *Journal de Genève*, s'inspirant de quelques unes de nos propres publications, conjure les maîtres de l'enfance de "rechercher comment ils réussiront à faire rentrer l'action religieuse dans l'éducation de la jeunesse sans livrer l'école au joug intolérable d'une église particulière, et comment il conviendrait peut-être, au lieu de proscrire la religion comme un fétiche malfaisant, de la *laïciser* à son tour après tout le reste et de la faire servir, dépouillée de tout caractère confessionnel et de toute prérogative tyrannique au progrès de l'éducation nationale."

Voilà le mouvement nouveau, l'esprit nouveau en France retournant à la religiosité.

Mais ce mouvement n'est pas sans dérivatifs, comme on peut s'en convaincre par les efforts faits au nom des partisans acharnés de la neutralité.

Comme nous l'avons montré, l'idée mère en France, aujourd'hui, dans les cercles bien intentionnés, est la suivante :

Fortifier l'enseignement moral donné dans les écoles primaires en y introduisant quelques données empruntées à la Bible et à l'Évangile, données d'un caractère neutre, nullement dogmatique, qui ne compromettraient point le caractère de laïcité inscrit dans la loi.

Ces hommes constatent qu'ils peuvent largement user des leçons morales que leur offrent Platon ou Cicéron, Sénèque, Épictète ou Marc-Aurèle, mais qu'il leur est interdit de prêcher les devoirs envers sa famille ou la patrie en s'autorisant de la Genèse, du Deutéronome, des écrits prophétiques, des paraboles de l'Évangile, des épîtres de saint Paul, et ils se demandent s'ils ne renoncent pas volontairement à l'une des ressources les plus efficaces qui puissent être mises aux mains de l'éducateur pour la formation du caractère.

Voici justement sur ce point, tant débattu et qui revient à l'ordre du jour, une consultation donnée par M. Scaïlles à l'ouverture des conférences de la Faculté des lettres de Paris. C'est un discours très étudié, qui défend, avec une remarquable compétence, la solution strictement laïque. Il est vrai que l'auteur se meut sur le terrain de l'instruction secondaire et discute tout particulièrement l'utilité de l'enseignement philosophique au lycée. Mais il est très aisé de faire l'application à l'école primaire des principes qu'il développe.

M. Scaïlles démontre avec beaucoup de clarté que la question se pose en Allemagne tout autrement qu'en France par la raison que l'on y enseigne le christianisme à la fois dans son histoire et dans ses dogmes. Voici le plan suivi à cet égard dans la *Thomasschule* de Leipzig :

Dans les trois classes inférieures, on développe la foi, on s'adresse à la crédulité naïve, on forme des habitudes avant de les justifier ; la morale ne se distingue pas des histoires bibliques, des légendes chrétiennes, des images où elle est comme sensible ; les préceptes sont des exemples, le devoir se ramène à l'amour et à l'imitation de Jésus. Durant les cinq années suivantes, on étudie l'histoire du christianisme ; dans l'Ancien Testament, ce qui le prépare et l'annonce

dans le Nouveau, ses origines, ses débuts, ses progrès, puis la formation du dogme, la constitution de l'Église ; par là on substitue à la foi naïve une croyance raisonnée déjà, puisqu'elle cherche sa justification dans les faits.

C'est là quelque chose d'extérieur encore ; pendant la dernière année que l'écolier passe au gymnase, on l'initie à la " théorie de la foi dans l'église chrétienne " ; c'est, selon l'idée du protestantisme, un appel de l'autorité à la liberté qui la consacre, un effort pour achever la croyance en lui donnant quelque chose d'intime et de réfléchi, pour faire du dogme, non pas un décret arbitraire, mais une vérité qui naît en dedans, qui sort des profondeurs de la conscience religieuse qui n'est elle-même que la conscience morale s'acceptant tout entière. Le jeune homme qui sort de l'école a, vous, le voyez, son système d'idées sur le sens de la vie, sur sa propre destinée, sur ces rapports avec le monde et avec Dieu. L'enseignement religieux n'est pas un semblant, une concession à des préjugés qu'on ménage ; il n'est pas libre, il est obligatoire, il est l'éducation morale que l'État se reconnaît le droit et le devoir de donner.

A l'éducation morale fondée en Allemagne sur la foi protestante, le distingué professeur en Sorbonne oppose un type d'éducation morale, convenant à une " société séculière, laïque " où l'on a " renoncé à l'ambition de faire l'unité dans les esprits par l'unité des confessions religieuses. " En effet, " c'est de la liberté, des devoirs qu'elle accepte ou qu'elle impose, que nous attendons ce qu'il faut de concorde et d'esprit public à une nation pour vivre. " Et M. Séailles conclut : " Le plus sage n'est-il pas de simplifier le problème, de laisser en dehors de l'éducation la tradition religieuse pour s'en tenir à la tradition nationale, de faire ainsi sortir la vie morale de la jeunesse de l'amour de la patrie commune, de l'intelligence de son rôle et de ses destinées. "

C'est la philosophie qui remplacera auprès des jeunes gens les enseignements de la religion. " Il faut, dit le professeur, que les jeunes gens qui formeront l'élite du peuple, qui auront charge, à ce titre, d'entretenir plus vive entre eux la conscience nationale, se soient posé les grands problèmes, dont la tradition ne leur livrera plus une solution consacrée, qu'ils aient été appelés à réfléchir sur l'homme, sur son rôle social, sur sa nature et sa destinée, ailleurs que dans des coterie de sectaires. " L'enseignement philosophique donné à la jeunesse des lycées et collèges devra aboutir à la tolérance,

et M. Séailles le définit avec cette hauteur de vues qui est le charme de son allocution de rentrée.

Puisqu'à la tradition religieuse, qui accorde les esprits du dehors par l'autorité d'un dogme, nous opposons la liberté de conscience, puisque nous acceptons toutes les croyances sans leur rien demander que de vivre en paix, je crois qu'il est indispensable de montrer aux jeunes gens que les choses ne sont pas aussi simples qu'ils le pourraient penser, qu'ils ne se délivreront pas des plus hauts problèmes par un haussement d'épaules, que moins encore ils les résoudreont par l'arrogance et l'irréflexion.

En Allemagne, l'éducation morale de la jeunesse repose sur l'action combinée de l'enseignement religieux et de l'enseignement historique, parce que c'est sur l'autorité d'une tradition commune qu'on cherche à fonder l'unité de l'esprit public. . . .

En renonçant à demander à la tradition religieuse le principe de l'éducation nationale, la France s'est donné des obligations nouvelles. Pour avoir mis sa confiance dans la raison et la liberté, elle s'est engagée à les cultiver, à les fortifier, à y faire comme un incessant appel. Sa tradition même mène à la réflexion, se complète, s'achève par elle. Il ne faut pas supprimer l'enseignement philosophique et moral ; il faut que ceux qui en ont la direction ou la charge, de plus en plus s'efforcent d'en faire sortir l'amour justifié, éclairé d'une patrie, envers laquelle on peut remplir tous ses devoirs sans trahir ceux qu'on se reconnaît envers l'humanité.

Il nous revient que le discours de M. Séailles a vivement frappé ceux qui ont eu le privilège de l'entendre. Nous ne croyons pas en effet que le problème de la formation morale de la jeunesse française ait été abordé jusqu'ici avec autant de franchise et de résolution par ceux qui assument la direction de l'enseignement philosophique dans ce pays.

Nous ne pouvons toutefois nous résoudre à considérer comme satisfaisantes et définitives les propositions exposées ci-dessus.

Négliger le plus considérable des facteurs moraux, à savoir le christianisme, par la raison que ses représentants n'ont pas su respecter la liberté d'action et de pensée, n'est-ce pas se priver volontairement et sciemment du plus utile concours.

La question se pose ici dans les mêmes termes ; la vraie raison des difficultés scolaires consiste dans les tendances politiques des clergés ; croit-on que la considération soit de nature à primer les intérêts moraux en jeu, nous ne le croyons pas.

PAUPER UBIQUE JACET

Depuis quelques jours, je remarquais deux braves citoyens qui parcouraient les rues de mon quartier. A chaque instant de la journée je les croisais, et la fréquence seule de leur rencontre m'intriguait un peu.

Mis comme des ouvriers quelque peu fonctionnaires, mesurant leurs pas avec une gravité administrative, impassibles, le nez en l'air en quête d'un numéro de maison inscrit sur un carnet qu'ils consultaient incessamment, je me demandais quelle besogne singulière accomplissaient ces deux compères armés de tiges métalliques longues de six à sept pieds, dont je ne m'expliquais pas l'usage.

Je l'appris bientôt.

Ces deux hommes étaient les exécuteurs des hautes œuvres du fisc. En termes plus vulgaires, ces braves gens avaient pour mission de fermer les conduites d'eau chez tous les infortunés qui n'avaient pu satisfaire aux légitimes exigences de la taxe.

Un sentiment d'émoi, de pitié profonde m'envahit.

Quoi ! voilà une famille qui, à l'entrée de l'hiver, n'a peut-être pas le chauffage assuré ; la huche est vide sans doute, et la crise accablante qui pèse sur le Dominion tout entier a réduit cette famille à la détresse. N'importe, il faut payer la taxe ou subir la disette de la chose rigoureusement indispensable à la vie générale. Les soins de propreté, les mesures d'hygiène, la préparation des aliments, la préservation d'un incendie, la possibilité de préparer les remèdes pour la femme ou pour les enfants malades, tout cela est annulé, tout cela est arraché à un pauvre hère qui n'a commis d'autre délit que de crever la faim.

On aggrave sa douleur d'un désespoir ; ou incrimine son malheur ; ou châtie sa misère, et l'on va, satisfait, gavé, le torse à l'aise dans la flanelle fine et dans la fourrure, se délester d'une poignée de dollars au profit des millionnaires qui mendient sans vergogne et qui, sous l'étiquette d'un *bazar de charité*, flattant le sot orgueil des vaniteux, absorbent à jamais des capitaux dont la rente suffirait à assurer l'existence à un grand nombre de familles malheureuses pendant tout un hiver.

"Mais, dira-t-on, tout le monde doit payer ses taxes ; les intérêts de la collectivité sont plus précieux que les intérêts de quelques individus, et l'autorité a le devoir de faire rentrer dans les coffres du Trésor le budget sans lequel les services publics ne pourraient utilement fonctionner.

L'argument est sans réplique ; mais ce qui est discutable, c'est le procédé arbitraire, draconien, féroce et illégal, auquel on a recours pour recueillir ces taxes.

Avant tout, il faut bien se pénétrer de cette vérité :

c'est que les gouvernements ou les municipalités sont des personnalités civiles, soumises aux lois générales comme le commun des mortels. La loi accorde à ces corps institués certains avantages qui les placent au premier rang des créanciers privilégiés, mais elle ne leur accorde nullement le droit de jugement et d'exécution dans une cause où ils sont partie.

Est-ce qu'un propriétaire a le droit, en cas de non paiement du loyer de sa maison, d'expulser son locataire sans autre procédure que la manifestation de sa volonté ? Pourrait-il, en l'absence de ce locataire, cadenasser la porte et lui interdire l'accès du local ? Evidemment non.

La loi, qui le protège, lui réserve à peu près exclusivement les valeurs mobilières que possède son débiteur.

En cas de non paiement, le propriétaire a recours aux tribunaux dans les formes prescrites, et il est presque impossible que sa créance soit mise en péril.

En vertu de quel artifice la municipalité se déroberait-elle au droit commun ?

Est-ce en vertu de ses règlements ?

Mais il ne peut pas y avoir de loi contre la loi, même du consentement des deux parties contractantes.

Tous les litiges doivent être soumis à l'examen d'un juge, à qui seul appartient le droit de prononcer une sentence et d'en poursuivre l'exécution. Cela est si évident, qu'un locataire habitant un immeuble appartenant à la ville ne pourra être expulsé, pour défaut de paiement, qu'en vertu d'un jugement. Notez que, dans ce cas, le montant de la contestation peut être considérable.

Et la Ville aurait le droit monstrueux de se payer de ses mains ? de se faire justice à elle-même ? Allons donc !

Si un citoyen ne paie pas ses taxes, que la ville fasse pratiquer une saisie-gagerie, qu'elle traduise le contrevenant devant le tribunal compétent, et que celui-ci prononce un jugement qui, selon les circonstances, accordera des facilités de paiement ou autorisera la vente du mobilier du réfractaire.

Du reste, pour être logique, la Ville ne devrait pas borner ses excès à la fermeture de l'eau, attendu que la taxe dite "taxe de l'eau" n'est pas uniquement affectée au service de l'aqueduc.

Le montant de cette taxe tombe dans le trésor municipal et est appliqué à tous les services : éclairage, police, pompiers, etc., etc.

Il faudrait donc refuser également à celui n'est pas en règle le secours ou le concours de tous les services publics.

Peut-être serait-il plus expéditif de pendre l'infortuné ?

La privation de l'eau n'est pas seulement une

iniquité, c'est, par surcroît, une maladresse dont les conséquences peuvent être fort préjudiciables aux intérêts de la caisse publique, c'est-à-dire aux intérêts des contribuables.

Qu'une lampe soit renversée, qu'un tison ardent tombe du poêle sur le parquet, qu'un de ces vulgaires accidents dont la répétition a lieu tous les jours survienne dans une maison où l'eau n'arrive plus et mette le feu à quelques hardes, l'extinction immédiate devient impossible et la sécurité des voisins est fortement compromise. Je ne parle pas du mauvais payeur, il est entendu qu'il n'a droit qu'à tous les mépris, à tous les coups, à tous les abandons.

Qui paiera les frais d'un incendie survenant dans des conditions pareilles ?

La Ville, bien entendu.

Ce risque seul devrait suffire, en dehors même de tout sentiment de justice et d'humanité, pour rendre les fonctionnaires municipaux circonspects.

Entendons-nous bien cependant.

Les taxes doivent être supportées par tout le monde, et celui qui tente de se dérober à cette charge commune est un mauvais citoyen et un malhonnête homme. Mais si des circonstances indépendantes de la volonté d'un contribuable le mettent dans l'impossibilité momentanée de remplir cet impérieux devoir, qu'on lui facilite les moyens de s'acquitter d'une dette sacrée plutôt que de l'aigrir et d'en faire un révolté.

Les moyens de faciliter la rentrée des taxes ont souvent été indiqués, mais en vain. Malgré les insuccès précédents, je crois qu'il est bon et de l'intérêt général de revenir à la charge.

Ce qui met dans la gêne les petites bourses, c'est l'obligation de payer cette taxe en bloc. Pourquoi n'accepte-t-on pas d'acomptes par douzièmes, ou par quart, ou par tiers ? Ce serait un moyen d'amortissement très favorable aux gagne-petit.

Ou bien, si l'on persiste à soutenir que ce procédé entraînerait des complications dans la comptabilité,—ce que je nie,—que ne charge-t-on les propriétaires de l'encaissement de cette taxe ? Ils ajouteraient tous les mois à leur quittance le douzième du montant imposé, et les pauvres gens pourraient remplir leur devoir de bons citoyens sans passer par une crise qui, pour eux, se renouvelle chaque année à une époque où tous les spectres du paupérisme se dressent grimaçants devant eux.

Ainsi, pour un loyer annuel de \$150, la taxe d'eau est de \$11.25. Pour une famille d'ouvriers dont les ressources sont maigres, c'est là une somme presque fabuleuse dont la réalisation est fort hypothétique. Aux \$12.50 de loyer mensuel, que le propriétaire ajoute \$1.00 qui ne saignera pas à blanc son locataire,

et la taxe se trouvera payée sans douleur, avec, pour le propriétaire, un boni de \$6.75 qui l'indemniserait d'un dérangement qu'il n'a pas eu.

De toute façon, il y a quelque chose à tenter ; il y a une réforme à accomplir dans le mode de perception de la taxe de l'eau, et surtout il est urgent de mettre un terme à la répression sauvage dont on use à l'égard des malheureux.

Que l'on soit impitoyable pour ceux dont le mauvais vouloir est manifeste ; que l'on vende les frusques des frélons qui refusent de participer à l'œuvre commune ; que l'on emprisonne même ceux qui désertent les charges sociales, rien de mieux.

Mais, pour l'honneur de la Ville, pour l'honneur du pays tout entier, que l'on renonce à cette inqualifiable violence qui consiste à priver d'eau des familles composées d'êtres semblables à ceux qui jouissent des faveurs d'une fortune trouvée dans un berceau.

HENRI ROULLAUD.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous faisons un devoir de publier :

M. le Directeur du RÉVEIL.

Monsieur,

Comme plusieurs de mes amis me reprochent d'avoir signé la pétition contre l'érection du monument Chénier, (H. C. Cadieux) publiée dans le *RÉVEIL* du 1er décembre courant, veuillez croire, M. le Directeur, que non seulement je n'ai jamais signé cette pétition, mais au contraire j'ai souscrit et payé en faveur de ce projet et je suis prêt à aider encore si c'est nécessaire.

Bien à vous HECTOR G. CADIEUX.

de Bourgouin et Cadieux, contracteurs.

Montréal, 4 décembre 1894.

Nous avons tenu à faire connaître cette communication, bien convaincu qu'il ne pouvait y avoir aucun rapport entre M. Hector G. Cadieux et le *Chouayen* qui a signé la protestation officielle.

Mais nous avons voulu faire connaître l'acte d'un bon patriote qui n'a pas peur de se montrer et qui sait exprimer bien haut son respect pour ceux qui ont succombé dans la défense de leurs principes et de la liberté.

Cette noble attitude nous console de l'aquatt'pattissement général.

LA REDACTION.

LES INCONSEQUENCES DE LA POLITIQUE

J'ai eu dans ma vie l'honneur et le bonheur, hélas bien court ! de faire voter par le Sénat qu'on enseignerait aux enfants leurs devoirs envers Dieu et envers la patrie. La Chambre des députés ne voulut pas de mon amendement ; la gauche du Sénat l'avait accueilli en criant avec colère : "Quel Dieu ?"

Quel Dieu ? Le mien, le vôtre, celui des honnêtes gens ; le Dieu des enfants et des savants ; celui des théologiens et des philosophes. L'objection était condamnée par tous les principes de la philosophie ; je l'aurais peut-être comprise si elle était venue de la droite.

Ce sont des catholiques qui, depuis ce jour-là, me l'ont souvent répété, et une lettre, d'ailleurs bienveillante, que j'ai reçue la semaine dernière me donne l'occasion d'y revenir.

C'est évidemment un catholique qui m'écrit ; il faut bien reconnaître que je combats l'anarchisme de toutes mes forces et que j'ai recours au vrai moyen en demandant qu'on revienne à Dieu ; mais, dit-il, votre Dieu n'est pas le vrai Dieu, tous vos efforts sont perdus.

Si je répondais comme philosophe, je dirais que c'est la vieille querelle de la liberté et de l'intolérance ; mais je ne rends pas le côté politique de la question. Sans doute mon correspondant ne demande pas le retour à la religion d'Etat, c'est pour le coup que les chassépots partiraient tout seuls ; il se souvient qu'après que la religion d'Etat, on créa pour elle le rang intermédiaire de religion de la majorité des Français. Ce n'était pas, comme on l'a répété, un titre purement honorifique ; peut-être sans remonter aussi haut et aussi loin, se contenterait-il du retrait immédiat de la dernière loi scolaire qui écarte le clergé de toute participation à l'enseignement public.

Nous sommes d'accord, lui et moi, pour le désirer. Qu'une telle loi, avec les souvenirs qui s'y rattachent subsiste dans un pays où le nihilisme fait tant de ravages, c'est pour tous les bons citoyens une fausse alarme. La différence entre eux et moi, c'est qu'il veut contraindre le gouvernement à agir sans délai, c'est-à-dire à courir au-devant d'un choc inévitable, tandis que je suis d'avis d'attendre le moment psychologique et de continuer à le préparer.

On a traité cette loi de loi sacrilège ; il ne faut rien exagérer. C'est le langage de certains défenseurs de la loi et de la conduite de certaines autorités communales qui a été sacrilège. Je déplore ces lois plus que personne. Je crois qu'il faut les combattre avec fermeté, mais sans violences et sans injures. Je comprendrais une ligue où entreraient, avec les fidèles, tous les hommes sensés et modérés, quelle que fût leur croy-

ance. Mais cette ligue, dont la liberté de conscience serait le but, devrait commencer par la professer elle-même.

En 1848, une manifestation fut faite en faveur de la liberté religieuse à laquelle prirent part des ministres de tous les cultes ; elle partit de la Madeleine pour aller à l'Hôtel-de-Ville, où Lamartine la reçut. L'abbé Deguerry y donnait le bras à M. Athanase Coquerel ; c'était très beau ; on disait : Voilà la paix ! Voilà la liberté ! Voilà Dieu !

On était peut-être un peu théâtral en ce temps-là ; on ne l'est plus du tout aujourd'hui. Je ne demande pas de procession en public ; au contraire, j'aime assez qu'on reste chez soi ; mais je suis reconnaissant à tous ceux qui enseignent la liberté religieuse, qui la réclament. Je crois que nous avons fait des progrès dans l'opinion publique ; nous sommes dans le bon chemin, il ne s'agit que de continuer.

Il n'est douteux pour personne que si le ministère proposait demain le retrait des lois scolaires, il serait battu et remplacé par un ministère moins libéral ; ce n'est pas à nous de pousser le gouvernement à faire une faute qui nous serait préjudiciable.

J'ai lu avec un plaisir extrême, il y a quelques jours, dans le *Figaro*, les conseils d'un évêque qui est du même avis que moi, on dirait que nous nous sommes concertés ; cet évêque, s'il faut croire Talleyrand que la théologie est l'école des hommes d'Etat, est un bon théologien ; si l'on admet avec Mgr Dupanloup que le clergé sera toujours la classe dominante parce qu'il sait le latin mieux que nous il doit être un grand litaniste ; je prends les choses plus simplement et je dis, sans théorie, que cet évêque est un homme de grand sens et de grand cœur ; si tous les évêques parlaient comme celui-là, la cause de la liberté serait bien vite gagnée.

Les Chambres viennent de voter une loi sur la presse, destinée à combattre efficacement l'anarchie. Quelques hommes politiques, et je suis du nombre, pensent que cette loi préparée dans un moment de légitime irritation ne répond pas complètement au but qu'on s'est proposé, et qu'il sera nécessaire de la modifier ; ils pensent que le gouvernement, s'il était bien inspiré, s'occuperait dès à présent d'étudier les éléments d'une loi qui répond mieux aux nécessités de la situation. Ces hommes politiques, parce qu'ils ont voté la loi à contre cœur et, en quelque sorte, sur l'injonction du gouvernement, vont-ils se joindre à présent aux Conseils généraux du Var et des Bouches-du-Rhône qui demandent un désaveu immédiat ? Admettent-ils que les ministres et le Parlement puissent se déjuger sans déshonneur à si peu d'intervalle ? Croient-ils qu'en retirant la loi sans lui rien substituer ils ne capituleraient pas devant l'ennemi ?

La sagesse est d'attendre que le calme soit revenu dans les esprits et de travailler avec activité et maturité à ce qui est peut-être l'œuvre la plus difficile qui puisse s'imposer à des législateurs.

J'étais ministre de l'instruction publique en 1871 ; j'appartenais à la gauche, dont je n'ai jamais cessé de faire partie ; je me trouvais en présence d'une majorité de droite : la situation était difficile pour tout le cabinet, et pour moi, peut-être, plus que pour tous mes collègues. Entre autres questions qui nous étaient chères dans la gauche, au premier rang de ces questions était l'instruction obligatoire. Je l'avais demandée en France avant tout le monde, dans des articles, dans des discours, deux livres. Mon premier soin, en arrivant au ministère, avait été de rédiger un projet qui l'établissait. J'étais convaincu que le parti républicain, alors en minorité, gagnerait du terrain de jour en jour grâce à la possession du pouvoir et à l'incomparable habileté de M. Thiers.

Je me tenais prêt à profiter du premier retour de l'Assemblée vers notre politique. Mais cette politique prudente n'était pas approuvée par mes amis. S'ils avaient été les maîtres, ils auraient proposé l'instruction obligatoire dans un moment où la France pensait à tout autre chose et où l'Assemblée l'aurait repoussée avec indignation. On organisa contre moi une véritable pousée. Je ne trouve pas d'autre mot pour exprimer ces manifestations parlementaires qui semblent empruntées aux habitudes des enfants dans les collèges. Chaque fois que j'entrais dans une réunion, on me salueait par ces mots répétés en chœur : Présentez-la ! J'aurais perdu toute autorité sur mon auditoire en continuant à lui résister. Je fus obligé de la présenter. Il arriva ce que j'avais prévu : la Chambre nomma une commission de droite qui se donna pour président l'évêque d'Orléans. Je fus obligé d'employer toute mon habileté à retarder le vote d'un projet de loi que j'avais présenté moi-même.

Nous avions à lutter, dans ce temps-là, contre une entreprise encore plus extraordinaire. Il faut se rappeler où nous en étions : une grande partie de la France occupée par l'ennemi, une insurrection formidable ; le nombre de nos soldats limité à 40.000 hommes par convention d'armistice ; la majorité de l'assemblée hostile au gouvernement. C'est dans une situation comme celle-là qu'on imagina un grand pétitionnement pour obtenir le rétablissement du pouvoir temporel du Pape.

Admettons que les promoteurs du pétitionnement eussent raison en principe, et que le rétablissement du pouvoir temporel fût non-seulement équitable, mais indispensable, comment le résultat pouvait-il être obtenu ? Par une guerre avec l'Italie dont la consé-

quence immédiate aurait été la rupture de l'armistice et l'anéantissement de la France.

De tels souvenirs sont plus forts que tous les raisonnements, et ils m'autorisent à répéter qu'il ne faut pas se laisser emporter par ses ardeurs et que l'on doit commencer par se vaincre soi-même.

JULES SIMON.

PARIS, septembre 1894.

LA VACCINATION DU SOL

Le mode est aux vaccins.

On vaccine contre la vérole, contre le charbon, contre la rage, contre le venin des serpents, contre la fièvre jaune, contre le tétanos, contre le croup. On ne tient pas encore le vaccin du choléra, mais il ne s'en faut guère, et, comme dit l'autre, on "brûle". Je sais d'ingénieux spécialistes qui se sont attelés à la recherche du vaccin de la tuberculose, tandis que d'autres rêvent, plus ou moins platoniquement, des vaccins respectifs de la pneumonie, du typhus, de la syphilis et de l'influenza.

L'heure approche peut-être où l'on fera prendre, dès le bas âge, à chacun de nous, du poil de toutes les bêtes microscopiques qui rôdent en permanence, en quête d'une proie fermentescible, en dedans comme en dehors de l'organisme, et où l'on inoculera préventivement les germes atténués de toutes les maladies probables, à moins qu'on ne finisse par dénicher un vaccin unique et général, également efficace contre n'importe quel microbe vagabond et n'importe quel insidieux virus.

Le plus curieux, c'est que l'action de la vaccine promet de ne pas rester exclusivement réservée à l'homme et aux autres animaux. Elle tend à s'étendre également aux plantes—puisque'il a été question de vacciner la vigne contre le phylloxera—voire aux choses inanimées, puisqu'on en est arrivé à parler de vacciner la terre elle-même !

Ceci n'est pas une plaisanterie. C'est un principe consacré — presque un fait accompli. Positivement, on vaccine le plancher des vaches, ni plus ni moins que les vaches elles-mêmes. Histoire de lui donner du ton, de la force et de la fécondité. . . .

Parmi les nombreux (quatorze) éléments chimiques qui entrent dans la composition de n'importe quelle plante et constituent, en quelque sorte, l'étoffe végétale elle-même, il en est quatre dont la terre n'est pas toujours assez abondamment pourvue, et dont, en tout cas, les exigences de la végétation ont tôt fait d'épuiser le parcimonieux approvisionnement.

Ces quatre éléments sont l'azote, la potasse, l'acide phosphorique et la chaux,

Là où existent, à dose suffisante, ces quatre éléments

essentiels, la plante fructifie et prospère. Là où ils font défaut, la plante se flétrit, dégénère et meurt, faute de nourriture, comme des bestiaux devant un râtelier vide.

La restitution au sol, sous forme d'engrais, de cette pitance indispensable, au fur et à mesure que la culture la consomme, s'impose donc de toute nécessité. Ceci, c'est l'*a b c* de l'agronomie.

Mais, de ces quatre facteurs de la fertilité, c'est encore l'azote qui joue le rôle le plus considérable et qui coûte le plus cher.

Une récolte de 100 millions d'hectolitres de blé contient rien que dans le grain 200,000 tonnes d'azote. Aussi la consommation annuelle de l'azote en France représente-t-elle quelque chose comme une cinquantaine de millions de francs. . . .

La question de la récupération de l'azote domine donc toute l'économie rurale, et les efforts de la science doivent tendre à diminuer le plus possible les frais énormes qui pèsent de ce chef sur l'agriculture.

Ce n'est pourtant pas l'azote qui manque. Nous en avons sous la main un réservoir intarissable, puisque l'air que nous respirons se compose de 79 parties d'azote contre 21 parties d'oxygène. Le malheur est que l'azote atmosphérique n'est pas directement utilisable.

Ah ! si l'on pouvait arriver à le saisir et à le fixer, cet azote gratuit, quelle révolution ! Peut-être qu'un jour ou l'autre la fée Electricité fera ce miracle ! Mais nous n'y sommes pas encore... à moins que les microbes de M. Pasteur, qu'on retrouve partout où s'accomplit une œuvre de mort ou une œuvre de vie, ne réussissent à résoudre ce problème, devant lequel s'achoppent la physique et la chimie.

C'est justement ici que nous allons voir poindre l'idée de la vaccination du sol.

Il est certaines plantes, — telles que les légumineuses, le trèfle, le sainfoin, la luzerne, etc., — qui possèdent la faculté, de par un mystérieux privilège, d'assimiler l'azote de l'air qu'elles empruntent *directement* à l'atmosphère, comme les autres végétaux le font pour l'oxygène ou le carbone.

Même sur une terre dépourvue d'azote, ces plantes se passent parfaitement d'engrais azotés, et loin d'épuiser le sol, elles l'améliorent plutôt, lorsqu'on les enterre en vert, comme si, au lieu de consommer de l'azote, elles en apportaient au contraire, avec elles, avec leurs fanes et leurs racines.

Entrevu pour la première fois et constaté expérimentalement, il y a près de quarante ans, par M. Georges Ville, nié depuis par Boussingault et ses disciples, avec un acharnement fanatique, ce fait est aujourd'hui universellement reconnu . . . et expliqué.

Depuis les travaux de Berthelot, Bréal, Schlossing, Prilleux, Laurent, Hellriegel et Wilforth surtout, il est classique que si les légumineuses absorbent directement l'azote libre, c'est à la suite et en raison d'une maladie microbienne spéciale à l'espèce, qui se caractérise par la production, sur les racines, de nodosités ou tubercules *sui generis*, analogues à des furoncles.

Ces nodosités sont produites — et peuplées — par des microbes particuliers, qui ont le pouvoir de capter l'azote gazeux et de le fixer sous une forme assimilable, dans les tissus végétaux. C'est-à-dire que les microbes qui fabriquent ces nodosités, vivent de l'air du temps, qu'ils décomposent, gardant pour eux l'oxygène et rendant l'azote à la plante sur laquelle ils ont élu domicile.

On ne les trouve jamais, au surplus, que sur les plantes appartenant à la famille des légumineuses — précisément les seuls végétaux qui savent se pourvoir eux-mêmes, et par leurs propres forces, de l'azote dont ils ont besoin. Chaque espèce de légumineuses possède même son microbe distinct, lequel est généralement sans action sur les espèces voisines.

En résumé, ces microbes, qui méritent vraiment d'être qualifiés de bienfaisants, pourraient se charger de fournir gratuitement aux cultivateurs l'azote que leur vendent si cher les marchands d'engrais.

De cette constatation à l'idée de favoriser le développement des dits microbes dans les terres qui les contiennent déjà, et de les introduire dans les terres qui ne les contiennent pas encore, il n'y avait qu'un pas.

De même qu'on ensemeince du vin avec une " mère " prise dans un vase de vinaigre, de même qu'on fait fermenter une pâte en y mêlant de la levure, on peut, en plantant dans un sol vierge des racines couvertes de nodosités, faire apparaître les mêmes nodosités sur les racines d'autres légumineuses. On peut aussi semer sur le sol à vacciner de la terre pulvérisée provenant d'un champ ayant produit une abondante récolte de la plante qu'on se propose de cultiver, ou l'arroser avec de l'eau dans laquelle on aura délayé de cette même terre saturée de germes nitrificateurs.

Il n'en faudra pas davantage pour que la légumineuse semée dans le sol ainsi vacciné acquière du même coup la faculté de saouler d'azote atmosphérique à stomate que veux-tu, et donne, par conséquent, si les autres engrais ne lui font pas défaut, un rendement superbe.

C'est-à-dire que le génie de la science est désormais en mesure, grâce à la vaccine, de modifier la terre, qui n'est pourtant qu'un alambic sensible, ni plus ni moins qu'un organisme vivant.

Sans doute, cet étonnant progrès, qui a quelque

chose de fantastique et de fabuleux, n'est encore applicable qu'à certaines plantes déterminées, aux légumineuses exclusivement. Mais qu'importe, puisque nous savons qu'il suffit d'enterrer en vert une récolte de trèfle, par exemple, pour faire fixer dans le sol tout l'azote que cette récolte aura pris, avec la collaboration des microbes, à l'atmosphère ambiante, et pour en faire bénéficier la récolte consécutive de blé ?

... Heureux les jeunes, comme disait Voltaire, car ils verront de grandes choses !

EMILE GAUTIER.

A BATONS ROMPUS

Enfin il semble qu'une réaction sérieuse, c'est-à-dire, gaie, commence à montrer un bout de nez folâtre avec l'intention de faire gaminement la nique, dans le champ littéraire, aux décadents tristes, aux frères du nord obscurantins, aux lugubres poètes de la mort... avec phrases.

De tous côtés se fondent des journaux qui, vigoureusement, s'efforcent de ressusciter le rire, le sain rire gaulois qu'on croyait à jamais enfoui sous l'avalanche des Tristes.

Dans les administrations même, on cherche à se tortre. Ici, en province, une vieille demoiselle burlesque employée des postes en a fait une bien bonne qu'il faut conter. Comme un de nos plus parisiens dessinateurs, encore en villégiature s'était avisé de mettre à la poste une carte postale ouverte, au verso de laquelle était un croquis destiné à une couverture de livre, et comme sur ce croquis figuraient deux jeunes femmes un peu légèrement vêtues, la vieille demoiselle, toute rougissante, prit deux petits morceaux de papier et les colla, mouchoirs de Turfufe, sur les épaules nues du dessin, sous prétexte que les règlements de l'administration des postes défendaient l'envoi de choses immorales.

Ne commentons pas.

Citons plutôt une élucubration vraiment comique à notre avis. C'est une liste d'objets répartis comme suit en catégories, pour être soumis à la prochaine admiration du public, toujours friand d'expositions.

Dans l'alimentation.— Des raisins trop verts, une pomme de rampe, de la petite bière, une bonne pâte d'homme, le piment de la conversation, un pâté d'encre, le fruit de l'expérience.

Ameublement.— La serrure de la Porte Ottomane, le dessus d'une comédie à tiroirs, le tapis sur lequel on pose des questions, un bureau de bienfaisance, la clé de sol, le berceau de l'imprimerie, une couche de

champignons, une table des matières, un pot-de-vin refusé, la fourchette du père Adam...

Architecture et génie civil. — Le plan de la création, le devis d'un château en Espagne, une mesure de rigueur, le mur de la vie privée, des tuyaux de course, une conduite indigne, un pilier d'estaminet, les degrés du vice, un foyer d'agitation, une niche d'écolier, la cloche d'alarme, un pont d'or...

Armes et armures. — Le sabre de M. Prud'homme, des éperons de galère, une baïonnette intelligente, le boulet qu'on traîne après soi, une épée pour donner des coups dans l'eau...

Astronomie. — L'étoile des braves, une étoile de mer, une étoile de corps de ballet, un soleil qu'on vient de piquer, une lune de miel...

Curiosités variées.—Le dé de la conversation, la tache originelle, un cercle vicieux, les décrets de la Providence, la photographie des quatre voleurs qui ont inventé le vinaigre, le sceptre de la mode, un ballon d'essai, la croix et la bannière...

Eclairage.—La lampe d'Aladin, la lanterne de Diogène, le flambeau des nuits, une chandelle qu'on brûle par les deux bouts, une mèche folle...

Economie domestique et rurale.—Le harnais des ânes, des traits de génie, des guide-ânes, le sac à la malice, un panier percé, les bas-fonds de la société, un moulin à paroles, une pompe funèbre, le fardeau de la vie, l'échelle du Levant...

Horticulture et botanique. — Des feuilles périodiques, de la graine de malfaiteurs, la plante des pieds, le bois dont on fait les grands hommes, la fleur des pois, une feuille de présence, une poire à poudre, une grosse légume, un pêcher mortel...

Marine.— Un vaisseau capillaire, l'ancre de salut, le bateau qu'on monte à quelqu'un, un océan d'amertume...

Sciences physiologiques.—Le front d'une armée, une tête d'épingle, un corps de garde, le sein d'une commission, la gueule du bois, un pied de grue, un bras de mer, des yeux de fromage, des entrailles de père, une langue de terre, une main de papier, des yeux de bouillon, un cœur de roche, une gorge de montagne, une taille-douce, des jambes de vingt ans, les larmes de l'aurore, des dents de scie, une tête de Turc, une figure de rhétorique, des veines de marbre, des cuisses de noix...

Vêtements et accessoires.—Un col de montagne, une culotte attrapée au baccarat, la toile de Pénélope, le fil à couper le beurre, une ruse cousue de fil blanc, une culotte de bœuf, la ceinture de Vénus, une robe d'innocence, un manteau de cheminée, une botte secrète des revers de fortune, les petits souliers d'un homme embarrassé, le tablier d'un pont...

Zoologie—La bourrique à Robespierre, un âne rouge, un cheval de retour, un chien de fusil, la vache enragée, le veau d'or, les oies du Capitole, un coq en pâte, un canard de journal, une poule mouillée, le dindon de la farce, la pie au nid, un chat en poche, un rat-de-cave, le lapin qui a commencé, la truie qui file, un rossignol de magasin, une perche d'arpentage, un poisson d'avril, l'araignée que tant de contemporains ont dans le plafond, une fine mouche, un serpent réchauffé dans un sein, un ours mal léché, un élan d'enthousiasme, la chèvre et le chou, un serpent de cathédrale, le lion du jour, la queue du loup, des larmes de crocodile, une langue de vipère et une tête de linotte. . . .

Nous en passons, non des meilleurs, car une plus longue énumération gênerait les citations empruntées au catalogue des objets rarissimes que le plaisant collectionneur se propose d'exhiber dans un pavillon spécial construit pour cet usage dans l'enceinte de la future exposition.

Cette amusante nomenclature extraite de *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* est l'œuvre de M. Paul Masson, le spirituel mystificateur auquel on attribue les fumisteries de Lemice-Terrieux.

Je ne dirai pas que ça vaut mieux que d'aller au café, mais à coup sûr ça vaut mieux que d'aller à Rome, comme Zola, pour raser la papauté.

A. B.

MARIAGE FASHIONABLE

Mardi après-midi à 5.30 hrs M. W. S. McMullen, avocat distingué de Woodstock, Ont., conduisait à l'autel une des perles de notre société également connue et appréciée du Tout-Montréal anglais et canadien-français, mademoiselle Helen Gascoyne, fille de feu le Dr. Gascoyne, de son vivant chirurgien dans l'armée anglaise, et qui depuis quelques années résidait à Brockville, Ont.

La mariée portait une toilette de voyage très élégante et était accompagnée de son frère, M. Fred Gascoyne qui lui servait de témoin et de Mlles Eva Gascoyne et Bessie Birkett Jones comme filles d'honneur, M. Robert McMullen était le "best man."

La cérémonie a été présidée par le révérend Chonoinne Elleyood.

Bien que le mariage fut privé l'église St. James the Apostle était littéralement remplie des amis et connaissances des mariés, venus pour leur témoigner leur amitié.

Après la cérémonie la famille accompagna les époux à la résidence de Mde Gascoyne, 79 St. Marc, où un superbe souper les attendait.

Mde McMullen a reçu au-delà de soixante-quinze cadeaux de grande valeur.

L'heureux couple est parti en voyage pour Boston, New-York et Washington; un grand nombre d'amis sont allés à la gare leur faire des souhaits de bon voyage.

FEUILLETON

LA MAIN COUPEE

SECONDE PARTIE

VII

Armand l'embrassa sans ardeur; mais il se trouva petit auprès de cette charmante femme dont la pensée n'avait jamais effleuré sans doute les abîmes où il était descendu, et il l'attira sur le canapé à ses côtés. Toutefois il n'osa point lui parler.

Les regards de Lucy tombèrent sur le coffret en bois des îles avec lequel Armand lui avait dit qu'il voyageait toujours et où étaient enfermés les deux mains: la main de marbre et la main coupée.

"Je voudrais les voir," dit-elle.

Elle obéissait à un sentiment de curiosité effrayée et peut-être au désir de se mettre, elle et son ami, bien en face du passé, quelque malheur qu'il en pût advenir.

Armand y consentit. Il avait sans doute le même désir. Tous deux se levèrent. Armand tira d'abord du coffret la main de marbre. Lucy laissa échapper un cri d'admiration.

"Quel chef-d'œuvre!" dit-elle.

Il lui présenta ensuite la main coupée. Elle prit cette main, qui avait été la sienne, en fit jouer les articulations, en toucha toutes les phalanges. En même temps elle regardait Armand.

Celui-ci était très pâle, mais ne bougeait pas.

"Oh! murmura-t-elle alors avec un sanglot, et en lui jetant un dernier regard d'une éloquence désolée, c'est bien véritablement la main d'une morte."

Elle s'éloigna presque défaillante pendant qu'Armand refermait le coffret.

Le malheureux Armand était en proie à une excessive irritation nerveuse. Les viles tortures qu'il s'infligeait se traduisaient par une sourde colère contre lui-même et contre Lucy. Mais il voulait accomplir son devoir, ainsi qu'il se l'était promis, et il se contint.

"Il est trop tôt, dit-il, pour que nous retournions à Green-Castle; voulez-vous que nous allions nous promener?"

On était à la fin de mai et il faisait grand jour.

Elle ne répondit pas. Mais elle mit son châle et son chapeau.

Ils se dirigèrent machinalement vers le couvent des Carmélites et entrèrent dans la chapelle, où l'on terminait l'office du soir. Lucy s'agenouilla et pria. Armand resta debout, les bras croisés sur sa poitrine, comme s'il eût défié la prudence céleste qui lui envoyait de telles épreuves. Ils sortirent ensuite par une petite porte donnant sur le cimetière. Là, ils errèrent parmi les tombes, lisant les inscriptions, évitant de se rencontrer, et pourtant secrètement attirés l'un vers l'autre par le besoin de se pardonner ou de se faire souffrir davantage.

Armand s'était appuyé à une pierre tumulaire. Lucy vint à lui. Elle tremblait et elle hésitait.

"Armand, dit-elle, vous pensez toujours à cet homme?"

— Oui, répondit-il à voix basse.

— Mon ami, il est indigne de nous de nous rien cacher. Dites-moi ce que vous avez dans le cœur ; je suis prête à tout entendre.”

Il lui saisit le bras avec une certaine violence :

“ Eh bien, Lucy, jurez-moi que vous n'avez jamais eu pour lui que de la haine et du dégoût.

— S'il ne faut que cela pour vous rassurer, fit-elle en souriant, je vous le jure.”

Mais presque aussitôt elle devina les affreux soupçons du jeune homme.

“ Pauvre infortunée que je suis ! ” s'écria-t-elle en se tortant les bras.

En ce moment, on voyait défilér une à une dans les corridors du cloître les religieuses qui regagnaient leurs cellules.

“ Heureuses, soupira Lucy, bien heureuses ces saintes filles qui ont renoncé à tout amour humain pour se réfugier dans le sein de Dieu ! ”

Cette phrase si triste produisit sur Armand l'effet d'un reproche. Il devint cruel.

“ Plus heureux encore, dit-il, ceux qui dorment sous cette pierre ! ”

Et il frappa du pied avec colère la dalle sonore qui recouvrait la tombe et qui rendit un son lugubre. Ni l'un ni l'autre ne proférèrent plus une parole. Miss Stanby sortit la première du cimetière et Armand la suivit. Au bout de quelques pas, il s'aperçut qu'elle chancelait. Alors, il s'avança et lui donna le bras. La jeune femme frissonnait de tous ses membres ; ses dents claquaient ; elle avait froid. Pour se soutenir, elle étreignit convulsivement le bras d'Armand.

Arrivés à Green-Castle, ils se quittèrent sans se dire au revoir comme ils en avaient l'habitude.

Une fois seul, Armand eut honte et horreur de lui. D'ailleurs, il ne se sentit pas le courage de rester enfermé face à face avec ses pensées, et pendant toute la nuit il erra à l'aventure dans la campagne et dans le parc.

Au matin, il alla à Green-Castle. Le vieux Dickson, surpris de le voir, voulut l'arrêter ; mais Armand l'écarta du geste, monta rapidement l'escalier et pénétra jusque dans la chambre de Lucy.

Elle ne s'était pas couchée. Il la trouva étendue sur un canapé, le visage altéré, les yeux gonflés. — Il se précipita à ses pieds.

“ Mon amie, lui dit-il, hier au soir, j'ai été fou et méchant : oubliez tout ; pardonnez-moi.

— Je vous pardonne, répondit-elle doucement.

— Mais dites-moi que vous consentez toujours à être ma femme.

— Vous savez que je vous appartiens. Je serai votre femme si vous l'exigez.

— Si je l'exige ! ” s'écria douloureusement Armand.

Lucy se leva avec une sorte d'exaltation et s'inclina devant lui.

“ Ah ! mon ami, dit-elle, moi aussi, j'ai une prière à vous faire, et je vous la fais à genoux. Si vous avez pitié de moi, n'exigez pas que je devienne votre femme maintenant. Retardons ce mariage. J'ai tant souffert, que je n'ai plus la foi de l'amante. Je ne vous apporterai que le dévouement stérile et non les joies de l'épouse.

— Hélas ! que devons-nous faire, alors ?

— Nous séparer, Armand, pour quelque mois, pour

un an, peut-être. Nous venons de livrer au passé un dernier combat dont nous sommes sortis vainqueurs, mais nous avons été bien blessés. Laissons-nous le temps de guérir.”

Armand courba la tête, baisa la main de miss Stanby, et se retira. Il revint bientôt et lui dit avec une simplicité touchante :

“ Lucy, je viens de faire mes préparatifs. Je partirai aujourd'hui même.”

Ils passèrent quelques heures dans une tristesse profonde, mais sans orages. Lorsqu'on avertit Armand que la chaise de poste l'attendait, Lucy voulut l'accompagner jusqu'au seuil de la porte. Là, ils se serrèrent, en pleurant, dans une longue étreinte ; puis Armand s'élança dans la voiture, dont les chevaux partirent au galop, tandis que Lucy tombait évanouie dans les bras du vieux Dickson.

VIII

Armand s'était imposé ce départ comme une expiation. D'ailleurs, il avait compris, ainsi que miss Stanby, la nécessité d'une nouvelle absence. Il ne fit que traverser Paris, afin de mettre ordre à ses affaires, et se rendit immédiatement à Brest. Son intention était d'embarquer sur une frégate, qui, après avoir porté des troupes aux îles Marquises, devait revenir au port. C'était juste, comme il le désirait, une année d'absence. Il réussit à se faire admettre dans l'état-major, et dès lors appela de tous ses vœux le moment de l'appareillage. Il voulait retrouver au plus vite la grande solitude de la mer. Cependant, quand il vit les côtes de Bretagne s'effacer dans la brume, il fut pris de regrets si cuisants, qu'il en fut effrayé. Pour la première fois de sa vie, il éprouva cette douleur sans égale que l'on éprouve quand on a quitté volontairement ceux que l'on aime et que l'on s'est placé dans l'impossibilité de retourner en arrière. Le vent lui parut souffler dans les voiles avec un bruit sinistre ; il maudit ces flots qui se creusaient sous ses pas ; il frémit d'être à bord de ce navire qui l'emportait si loin, et dont il devait diriger la course. Hélas ! il mesura dans toute leur étendue le bonheur qu'il avait perdu et le mal qu'il avait fait. Les jours, en s'écoulant, ne le consolèrent pas, car il se sentit doué plus que jamais de la faculté terrible de vivre en dehors de lui-même et près de celle qu'il avait abandonnée. C'était là le résultat logique de ses malheurs et de son amour. Pendant les trois mois qu'il venait de passer à Green-Castle, il avait tellement vécu de la vie de miss Stanby, qu'il en était arrivé à deviner par intuition tous les mouvements de l'âme et toutes les pensées de la jeune femme. En même temps, son long voyage à la recherche de l'*Argus* avait développé en lui cette rare puissance de déduction qui va de faits en faits, et d'une façon presque infailible, à la découverte de la vérité. Il appliquait maintenant avec une singulière netteté d'esprit cette puissance de déduction à l'analyse des sentiments successifs qui devaient troubler son amie, la séduire et l'égarer.

HENRI RIVIÈRE

(A suivre.)

Au premier rang pour y rester!

Il y a plusieurs bonnes choses dans les différents genres de clavigraphes, mais cependant pour la facilité d'opération, la perfection de l'alignement, la simplicité de construction, les qualités de durée, le MEILLEUR de tous est sans contredit

Le "Calligraph"

Il n'a pas de supérieur, ni même d'égal.

On enverra un catalogue décrivant le Calligraph et les fournitures qui s'y rattachent sur demande.

THE AMERICAN WRITING MACHINE CO.

HARTFORD, CONN., E.-U.

MORTON, PHILLIPS & CIE,

AGENTS POUR LA PROVINCE DE QUEBEC ET L'EST D'ONTARIO.

MONTREAL.

'North British & Mercantile'

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

CAPITAL.....	\$15,000,000
FONDS INVESTIS.....	53,053,710
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	5,200,000
REVENU ANNUEL.....	12,500,000

Directeur-Gérant:—THOMAS DAVIDSON, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES:

W. W. Ogilvie; A. MacNider, Ecr., Banque de Montréal; Henri Barbeau, gérant général Banque d'Epargne de la cité.

La Compagnie, étant la plus forte et la plus puissante qui existe, offre à ses assurés une sécurité absolue, et en cas de feu un règlement prompt et libéral.

Risques contre le Feu et sur la Vie acceptés aux taux les plus modérés.

BUREAU PRINCIPAL EN CANADA,

78 St-Francois-Xavier, Montreal.

GUSTAVE FAUTEUX,

TELEPHONE BELL No. 318.

Agent pour Montréal et les environs.

Imprimé par la Compagnie d'Imprimerie Desautels, et publié par Aristide Fillinoreault au No. 22 rue Saint-Gabriel, Montréal.

BURROUGHS & BURROUGHS,

AVOCATS

Chambres 613 et 614 Bâtisse de la New York Life, 11 Place d'Armes, Montréal.

Téléphone 1521

Chas. S. Burroughs. W. Herbert Burroughs.

ARTHUR GLOBENSKY

AVOCAT.

"N. Y. L. B." Chambres 316 et 317.

J. A. DROUIN

AVOCAT.

Bâtisse de l'Assurance "New York Life" 11 PLACE D'ARMES, Chambres 316 et 317. Telephone 2343.

EDEN MUSEE ET THEATRE

Edifice du Monument National
Le Seul Théâtre Français à 10c.
4 REPRESENTATIONS Par Jour
2.15, 4.00, 8.00, 9.15 hrs.

AU THEATRE

CHANSONNETTES, ROMANSES,
DANSES, ACOBATES,
COMÉDIE ET OPÉRETTES.

AU MUSEE

MERCIER sur son LIT de MORT

100 Figure de cire, Léon XIII.
NOUVEAUTÉS CHAQUE SEMAINE.

Entrée du Musée - 10c.

Entrée du Théâtre - 10c.

Sièges réservés, 5c. ext.

Le Musée sera ouvert le DIMANCHE de 1 heure à 10 heures du soir.